Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne

15, avenue du Général de Gaulle
BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

ABIODIS GUYANE
Piste de Saut Maripa
lieudit Forêt Est Piste Maripa
97313 Saint-Georges

V/REF :
N/REF : 2011 B 492 / 2018-B-894

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Cayenne certifie qu'il a reçu le 30/07/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 21/06/2018

Rapport du commissaire aux comptes en date du 06/06/2018

Concernant la société

ABIODIS GUYANE
Société par actions simplifiée
Piste de Saut Maripa
lieudit Forêt Est Piste Maripa
97313 Saint-Georges

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-894 le 11/10/2018

R.C.S. CAYENNE TMC 537 458 051 (2011 B 492)

Fait à Cayenne le 11/10/2018,

Le Greffier



2018|B|894

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
CAYENNE
30 JUIL. 2018
GREFFE DE COMMERCE

ABIODIS GUYANE
Société par actions simplifiée au capital de 6 491 100 euros
Siège social : 97313 SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK
Piste de saut MARIPA, lieudit « Forêt Est Piste Maripa »
RCS CAYENNE TMC 537 458 051

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION ORDINAIRE

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 3 364 645,15 euros, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice écoulé.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

Vote de l'Assemblée Générale du 21 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
CAYENNE
30 JUIL. 2018
GREFFE DE COMMERCE

ABIODIS GUYANE
Société par actions simplifiée au capital de 6 491 100 euros
Siège social : 97313 SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK
Piste de saut MARIPA, lieudit « Forêt Est Piste Maripa »
RCS CAYENNE TMC 537 458 051

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

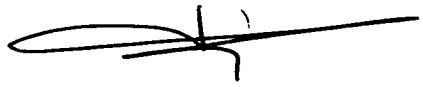
DEUXIEME RESOLUTION ORDINAIRE

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 3 364 645,15 euros, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice écoulé.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

Vote de l'Assemblée Générale du 21 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE - CONSEIL • AUDIT

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
CAYENNE
30 JUIL. 2018
GREFFE DE COMMERCE

ABIODIS GUYANE SAS

SAS au capital de 6 491 100 euros
Parc d'Activité Economique de Dégrad de Cannes
97354 REMIRE MONTJOLY

RCS CAYENNE 537 458 051

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

8, rue Graham Bell · 57070 METZ · Tél. 03 87 18 44 44 · Fax : 03 87 18 44 46
olivier.kuntz@abaque-consulting.fr

ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE - CONSEIL • AUDIT

ABIODIS GUYANE SAS

SAS au capital de 6 491 100 euros
Parc d'Activité Economique de Dégrad de Cannes
97354 REMIRE MONTJOLY

RCS CAYENNE 537 458 051

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de la société ABIODIS GUYANE,

① IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société ABIODIS GUYANE. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

② FONDEMENT DE L'IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER

Comme le mentionne la note "**Immobilisations**" des "Règles et méthodes comptables" de l'annexe, l'intégralité des coûts de développement du projet d'unité de biomasse bois, soit 1 898 K€ sont inscrit à l'actif, en immobilisation en cours. Cette activation des frais engagés repose, selon l'analyse de la direction de la société ABIODUS GUYANE, sur un respect des critères tels qu'énoncés par l'article 212-3 du règlement ANC 2014-03, à savoir que le projet présente une sérieuse probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale. Cette réussite du projet était toutefois conditionnée notamment à l'obtention d'un agrément de l'Administration Fiscal afin de bénéficier du dispositif de défiscalisation. A la suite du dépôt d'un rescrit fiscal auprès de l'Administration, une réponse favorable a été obtenue le 30 août 2017.

A ce stade du projet, tous les éléments techniques semblent réunis et nous notons par ailleurs que votre appréciation des perspectives commerciales laisse présager d'une rentabilité commerciale qui

permet de respecter les critères d'activation au bilan des coûts de développement au regard des dispositions de l'article 212-3 du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Il reste toutefois une incertitude sur le plan de financement qui devrait trouver une issue favorable quelques jours après la tenue de votre assemblée. A ce stade, une incertitude demeure donc sur le financement du projet et aucun élément définitif d'appréciation ne mous permet de définir si les critères d'activation sont définitivement respectés et s'il est donc possible, ou non, de maintenir les frais engagés à hauteur de 1 898 K€ en immobilisation en cours.

Comme indiqué dans la note **"Titres de participation"** des "Règles et méthodes comptables" de l'annexe légale, votre société détient des participations dans les sociétés SCIERIE OYAPOCK et SEFEG pour respectivement 141 K€ et 137 K€ et vous avez accordé des avances en comptes courants auxdites sociétés pour respectivement 3 057 K€ et 1 438 K€.

Les sociétés SCIERIE OYAPOCK et SEFEG sont en phase de démarrage d'activité et enregistrent de lourdes pertes depuis plusieurs années, leur profitabilité étant entravée par les retards pris dans l'ouverture de l'unité de biomasse bois. Les trois activités sont en effet très étroitement liées et dépendantes les unes des autres.

Compte tenu des lourdes pertes enregistrées par vos filiales, les sociétés SCIERIE OYAPOCK et SEFEG, la Direction de votre société a décidé de constituer à la clôture de l'exercice une provision à hauteur de 100 % des titres et une provision sur les avances en comptes courants à hauteur des situations nettes négatives. En application d ce principe, les avances en compte courant au profit de la société SCIERIE OYAPOCK d'un montant de 3 057 K€ sont provisionnées à hauteur de 2 154 K€ et les avances en compte courant au profit de la société SEFEG d'un montant de 1 438 K€ sont provisionnées à hauteur de 704 K€.

Votre Direction a estimé qu'en dépit des pertes qui seront encore enregistrées sur 2018, la signature imminente du volet bancaire du plan de financement devrait permettre de très rapidement juguler les pertes et de générer le cash flow nécessaire au remboursement d'une partie des avances en comptes courants.

A ce stade, nous ne disposons donc pas d'information définitive sur la mise en place du volet bancaire du plan de financement et il nous est donc impossible d'apprécier si les provisions constituées sur les avances en comptes courants sont suffisantes.

Ainsi qu'il est exposé dans la note **"Evènements postérieurs à la clôture – Risque Prud'homal"** des "Règles et méthodes comptables" de l'annexe, la société a été avisée de la saisine du Conseil des Prud'hommes de METZ en date du 28 mars 2018 par deux salariés, pour contestation du licenciement économique dont ils ont fait l'objet courant 2017.

Bien qu'employés par la société ARES ETUDES & CONSEILS, cette saisine a été faite à l'encontre conjointement des sociétés SAS ABIODIS GUYANE, SAS SCIERIE OYAPOCK et SAS SEFEG au motif que ces structures seraient les co-employeurs de ces deux salariés.

Les demandes cumulées s'élèvent à 450 K€ et à ce stade de la procédure, la Direction a mandaté un avocat spécialisé pour défendre ses intérêts sans qu'il soit possible d'estimer la probabilité de transformation du risque et son montant éventuel.

Aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue de ces procès, mais un dénouement défavorable à la société pourrait avoir des conséquences très significatives sur les comptes annuels.

Comme indiqué dans la note "**Principe de continuité d'exploitation**" des "Règles et méthodes comptables" de l'annexe, vos filiales, les sociétés SCIERIE OYAPOCK et SEFEG ont enregistré de lourdes pertes depuis leurs créations et votre société assure le soutien financier de ces dernières. La poursuite du soutien financier par vos actionnaires et le démarrage du projet d'unité de biomasse seront de nature à assurer la continuité d'exploitation. La part bancaire du financement de ce projet est en cours de négociation et sa signature devrait intervenir très peu de temps après votre assemblée générale. A ce stade nous ne disposons donc d'aucun élément définitif d'appréciation nous permettant de prévoir l'issue définitive de l'unité de biomasse. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. En cas de dénouement défavorable, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

③ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

④ VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

⑤ RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Le comptes annuels ont été arrêtés par le président.

⑥ RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Metz, le 6 juin 2018

ABAQUE CONSULTING
Olivier KUNTZ

Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	31/12/2017 Brut	31/12/2017 Amort. et Dépréc.	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	50 000		50 000	50 000
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	1 898 114		1 898 114	1 674 064
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	277 600	277 600		277 600
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	**2 225 714**	**277 600**	**1 948 114**	**2 001 664**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes	167 777		167 777	167 777
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 494 764	2 857 891	1 636 873	2 677 539
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	10 125		10 125	218 551
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	58		58	353
TOTAL (III)	**4 672 725**	**2 857 891**	**1 814 834**	**3 064 221**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**6 898 439**	**3 135 491**	**3 762 948**	**5 065 885**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 491 100	3 000 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	480	480
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(56 446)	(755)
	Résultat de l'exercice	**(3 364 645)**	**(55 691)**
	Subventions d'investissement	436 135	436 135
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**3 506 624**	**3 380 169**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	173 322	1 605 855
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 794	79 665
	Dettes fiscales et sociales	208	195
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**256 324**	**1 685 715**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**3 762 948**	**5 065 885**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(3 364 645,15)	(55 691,00)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	256 324	1 685 715
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				4 000
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				**4 000**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			253 597	64 859
	Impôts, taxes et versements assimilés			13	1 122
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**253 610**	**65 981**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(253 610)**	**(61 981)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(253 610)**	**(61 981)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	60 264	36 653
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**60 264**	**36 653**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 135 491	
	Intérêts et charges assimilées (4)	35 809	30 363
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**3 171 300**	**30 363**
	RESULTAT FINANCIER	**(3 111 035)**	**6 290**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(3 364 645)**	**(55 691)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	**60 264**	**40 653**
	TOTAL DES CHARGES	**3 424 910**	**96 344**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(3 364 645)**	**(55 691)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	60 264	36 653
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	21 600	9 360

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 762 948** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **60 264** euros et un total **charges** de **3 424 910** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-3 364 645** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques

Notre société a été constituée en septembre 2011 afin de développer une unité de production d'électricité à partir de biomasse bois d'une puissance de 3,06 MW sur la commune de Saint-Georges en Guyane.

Notre société a obtenu le classement de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement le 28 décembre 2011 et le permis de construire le 17 février 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2013 a approuvé une augmentation de capital de 125.000 euros par émission au pair de 12.500 actions de 10 euros de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a institué deux catégories d'actions :
- Actions ordinaires de catégorie A ;
- Actions de préférence de catégorie B à dividende prioritaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a également approuvé une augmentation de capital de 14.600 actions nouvelles se décomposant en 2.100 actions de catégorie A

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

et 12.500 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 2.100 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 12.500 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 30 euros, soit une prime d'émission de 20 euros par action.

A l'issue de ces opérations, le capital social de notre société est composé de :
- 16.700 actions ordinaires de catégorie A ;
- 12.500 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2014 a également approuvé une augmentation de capital de 70.800 actions nouvelles se décomposant en 35.400 actions de catégorie A et 35.400 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 35.400 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 35.400 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 31.20 euros, soit une prime d'émission de 21.20 euros par action.

A l'issue de ces opérations, le capital social de notre société est composé de :
- 52.100 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Dans un même temps, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation 500.000 euros de la prime d'emission et par élévation du nominal de 10 euros à 15 euros par prélèvement sur la prime d'émission.

Au terme de ces opération, le capital s'élèvait donc à 2.000.000 euros.

Le 27 juin 2016, une augmentation de capital de 1.000.000 euros a été réalisée par émisison de 50.000 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 102.100 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Le 10 octobre 2017, une augmentation de capital de 3.491.000 euros a été réalisée par émisison de 174.555 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 276.655 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Le 23 juin 2013, notre société a acquis 300 actions de la société SCIERIE OYAPOCK. Notre société a participé à l'augmentation de capital de la société SCIERIE OYAPOCK le 16 novembre

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

2013 et a souscrit 14.000 actions de cette dernière, émises à la valeur nominale de 10 euros. Notre société détient désormais 14.300 actions de la société SCIERIE OYAPOCK sur les 15.000 actions composant son capital social.

Au cours de l'exercice, notre société a accordé des avances complémentaires en compte courant à la société SCIERIE OYAPOCK, passant ainsi de 1.567.451,96 euros à 3.057.106,76 euros.

Le 17 novembre 2013, notre société a participé à l'augmentation de capital de la société SEFEG et a souscrit 13.400 actions émises à la valeur nominale de 10 euros, soit 134.000 euros. Notre société détient 13.700 actions de la société SEFEG sur les 15.000 actions composant son capital social.

Au cours de l'exercice, notre société a accordé des avances comlémentaires en compte courant à la société SEFEG, passant ainsi de 1.110.086,82 euros à 1.437.657,73 euros.

Les avances consenties ont été rémunérées au taux maximum légal, soit 1,67 %.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les coûts de développement de l'usine de biomasse bois de Saint-Georges sont évalués à leur coût d'acquisition et comptabilisés en immobilisations en-cours, le projet présentant une sérieuse probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale à ce stade de son développement. Les coûts afférents seront amortis à compter de la mise en service de l'usine de biomasse. Les retards accumulés dans les obtentions des agréments fiscaux impliquent une restructuration du mode de financement du projet et engendrent des retards dans la poursuite et l'achèvement de l'unité de biomasse.

La Direction estime toutefois, à ce stade d'avancement du dossier, que la probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale demeure suffisante pour maintenir à l'actif les frais de développement.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Notre société a acquis une parcelle de terrain d'une surface de 10 hectares au prix de 50.000 euros payée par conversion de l'obligation de réaliser avant le 31 décembre 2014, les travaux d'aménagement des voies d'accès au site, d'installation des équipements en assainissement et de réalisation des réseaux et des travaux de VRD. En l'absence d'évaluation du coût des travaux à réaliser dans le délai imparti, le coût du terrain a été comptabilisé pour sa valeur de 50.000 euros.

Au 31 décembre 2017, les travaux engagés et portés en immobilisation en cours s'élèvent à 1.898.113,70 euros.

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle des titres est inférieure à leur valeur brute. A ce titre, les éléments suivants sont notamment retenus :

- Critères objectifs : actif net, rentabilité, motifs d'appréciation sur lesquels reposait la transaction d'origine ;
- Critères prévisionnels : perspectives de rentabilité, de réalisation, conjoncture économique ;
- Critères subjectifs : utilité de la participation pour la société mère.

Les sociétés SEFEG et SCIERIE OYAPOCK sont en phase de début d'activité et enregistrent sur leur quatrième exercice d'exploitation des pertes significatives. Ces pertes sont la résultante d'une activité partielle dans l'attente de la pleine marche de la scie définitive sur SCIERIE OYAPOCK. La scie montée au cours de l'exercice 2016 s'avère être ien deça des attentes de production et nécessite un changement qui est en cours de réalisation.

En pleine capacité de la nouvelle scie, les volumes traités par SCIERIE OYAPOCK et donc les volumes achetés à SEFEG devraient permettrent d'atteindre l'équilibre financier puis la profitabilité conformément au businnes plan élaborés pour SEFEG. L'équilibre financier de SCIERIE OYAPOCK est quant à lui conditionné par la mise en service de l'unité de biomasse.

A ce stade, nous détenons une participation de 140.600 euros dans SCIERIE OYAPOCK et nous lui avons accordé une avance en compte courant de 3.057.107 euros et nous détenons une participation de 137.000 euros dans SEFEG et nous lui avons accordé une avance en compte courant de 1.437.658 euros.

Compte tenu les pertes enregistrées sur ces filiales, il a été décidé de constituer à la clôture de l'exercice une provision sur les titres à hauteur de 100 % et une provision sur les avances en comptes courants à hauteur des situations nettes négatives, à savoir une provision de 2.153.654 euros sur l'avance faite à SCIERIE OYAPOCK et une provision de 704.237 euros sur l'avance faite à SEFEG.

Créances et dettes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements postérieures à la clôture - Risque prud'homal

Par saisine du 28 mars 2018, Monsieur BARD et Madame HETZEL, ont initié une procédure devant le Conseil des Prud'hommes de METZ en contestation du licenciement économique dont ils ont fait l'objet courant 2017.

Bien qu'employés par la société ARES ETUDES & CONSEILS, cette saisine a été faite à l'encontre conjointement des sociétés SAS ABIODIS GUYANE, SAS SCIERIE OYAPOCK et SAS SEFEG aumotif que ces structures seraient les co-employeurs de Monsieur BARD etMadame HETZEL.

Les demandes de Monsieur BARD et Madame HETZEL sont respectivement de 344 362 euros et 105 671 euros.

A ce stade de la procédure, nous avons mandaté un avocat spécialisé pour défendre nos intérêts dans cette affaire très contestable dans laquelle la Direction n'est pas à ce stade, capable d'estimer la probabilité de transformation du risque et sonmontant éventuel.

Le règlement ANC 2014-03, en ses différents articles sur la définition des passifs, dispose :

Art. 321-5
Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Art. 321-6
Un passif éventuel est :
- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

l'existence ne sera
confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie aumoins équivalente attendue de celui-ci.

Art. 322-1
À l'exception des cas prévus aux articles 322-4 et 322-13, un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie aumoins équivalente attendue de celui-ci.

Art. 322-4
Un passif n'est pas comptabilisé dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Art. 322-5
Un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan ; il est mentionné en annexe.

A la lumière de ces différents articles, la Direction a estimé qu'elle ne connaissait ni le montant des éventuelles indemnités ni même la probabilité de survenance d'une condamnation et considère donc être en présence d'un passif éventuel (art. 321-6) et non d'un passif. Dans ces conditions et en dérogation de l'article 322-1 sur l'obligation de comptabilisation des passifs, la Direction estime qu'il convient d'appliquer à l'arrêté des comptes 2017 l'exception prévue à l'article 322-5 stipulant qu'un passif éventuel n'est pas comptabilisé mais mentionné en annexe.

Principe de continuité d'exploitation

Malgré les lourdes pertes enregistrées par nos filiales, les sociétés SEFEG et SCIERIE OYAPOCK, au cours de l'exercice et des précédents exercices et des capitaux propres négatifs de ces dernières et du soutien que nous devons leur apporter, la perspective de l'ouverture de l'unité de biomasse laisse présager un développement conséquent de l'activité dans un futur proche. De surcroit, les actionnaires de la société ABIODIS GUYANE continuront à apporter leur soutien financier afin d'assurer la continuité d'exploitation dans les 12 mois à venir.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	50 000					50 000
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	1 674 064		881 109		657 059	1 898 114
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 724 064**		**881 109**		**657 059**	**1 948 114**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	277 600					277 600
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**277 600**					**277 600**
	TOTAL	**2 001 664**		**881 109**		**657 059**	**2 225 714**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en **euros**

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation		277 600		277 600
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		2 857 891		2 857 891
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		**3 135 491**		**3 135 491**
	TOTAL GENERAL		**3 135 491**		**3 135 491**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		
	- financières	3 135 491	
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros	31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	4 494 764	4 494 764	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	58	58	
TOTAL DES CREANCES	**4 494 823**	**4 494 823**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

	31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	82 794	82 794		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	208	208		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	173 322	173 322		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**256 324**	**256 324**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2017**

Total des Charges à payer		73 771
Emprunts et dettes financières divers		**60 977**
INTERETS COMTES COURANTS COURU	*60 977*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**12 794**
FACT A RECEVOIR	*12 794*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		58	**58**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**58**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	3 000 000			3 491 100	6 491 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	480				480
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(755)	(55 691)			(56 446)
Résultat de l'exercice	(55 691)	55 691		(3 364 645)	(3 364 645)
Subventions d'investissement	436 135				436 135
Provisions réglementées					
TOTAL	**3 380 169**			**126 455**	**3 506 624**

Date de l'assemblée générale 30/06/2017
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 380 169
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 380 169
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 126 455

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2013 a approuvé une augmentation de capital de 125.000 euros par émission au pair de 12.500 actions de 10 euros de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a institué deux catégories d'actions : ordinaires de catégorie A et - de préférence de catégorie B à dividende prioritaire. Cette même assemblée a également approuvé une augmentation de capital de 14.600 actions nouvelles se décomposant en 2.100 actions de catégorie A et 12.500 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 2.100 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 12.500 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 30 euros, soit une prime d'émission de 20 euros par action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2014 a approuvé une augmentation de capital de 70.800 actions nouvelles se décomposant en 35.400 actions de catégorie A et 35.400 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 35.400 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 35.400 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 31.20 euros, soit une prime d'émission de 21.20 euros par action.

Dans un même temps, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation 500.000 euros de la prime d'emission et par élévation du nominal de 10 euros à 15 euros par prélèvement sur la prime d'émission.

Le 27 juin 2016, une augmentation de capital de 1.000.000 euros a été réalisée par émisison de 50 000 actions nouvelles de catégorie A.

Le 10 octobre 2017, une augmentation de capital de 3.491.100 euros a été réalisée par émisison de 174.555 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 276.655 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Au terme de ces opération, le capital s'élève donc à 6.491.100 euros.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		150 000,00	20,0000	3 000 000,00
Emises pendant l'exercice		174 555,00	20,0000	3 491 100,00
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**324 555,00**	**20,0000**	**6 491 100,00**

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Litige prud'homal - voir note dans les "règles & méthodes comptables"			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros | 31/12/2017

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	150 000	(2 152 219)	95,30	140 600	
SEFEG	150 000	(650 277)	91,33	137 000	
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	3 057 107		828 779	(1 185 767)	
SEFEG	1 437 658		735 647	(706 841)	
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			277 600
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			4 494 764
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			112 017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			60 264
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			3 135 491
Autres éléments			

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	%	%	31/12/2017	31/12/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur ABAQUE CONSULTING	7 640	7 490	*88,53*	*88,48*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur ABAQUE CONSULTING	990	975	*11,47*	*11,52*				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**8 630**	**8 465**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**8 630**	**8 465**	*100,00*	*100,00*				

ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE - CONSEIL • AUDIT

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
CAYENNE
30 JUIL. 2018
GREFFE DE COMMERCE

ABIODIS GUYANE SAS

SAS au capital de 6 491 100 euros
Parc d'Activité Economique de Dégrad de Cannes
97354 REMIRE MONTJOLY

RCS CAYENNE 537 458 051

RAPPORT COMPLEMENTAIRE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

8, rue Graham Bell · 57070 METZ · Tél. 03 87 18 44 44 · Fax : 03 87 18 44 46
olivier.kuntz@abaque-consulting.fr

ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE - CONSEIL • AUDIT

ABIODIS GUYANE SAS

SAS au capital de 6 491 100 euros
Parc d'Activité Economique de Dégrad de Cannes
97354 REMIRE MONTJOLY

RCS CAYENNE 537 458 051

RAPPORT COMPLEMENTAIRE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de la société ABIODIS GUYANE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, émis le 6 juin 2018, dans lequel nous indiquions l'impossibilité de certifier les comptes annuels.

Cette impossibilité de certifier les comptes annuels résultait, en majeure partie, de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation et des conséquences que pouvait avoir cette incertitude liée à la continuité d'exploitation sur le traitement comptables des coûts de développement, le niveau de provisionnement des titres de participation et, d'une manière générale, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

Vous nous avez communiqué en date du 19 juin 2018 une lettre émise ce même jour par la Caisse d'Epargne – CEPAC, qui confirme, en qualité de coordinateur du pool bancaire, l'accord de crédit ferme qui vient ainsi assurer le bouclage du plan de financement de l'unité de biomasse bois portée par votre société. Nous joignons en annexe le courrier de confirmation des financements bancaires du projet ABIODIS GUYANE.

Dans ces conditions et sous réserve de signature définitive, les différentes incertitudes seraient ainsi levées. Seule la remarque initialement émise dans notre rapport du 6 juin 2018 se rapportant au traitement du litige prud'homal survenu postérieurement à la clôture des comptes est maintenue.

Metz, le 19 juin 2018

ABAQUE CONSULTING
Olivier KUNTZ



Commissaire aux comptes

8, rue Graham Bell · 57070 METZ · Tél. 03 87 18 44 44 · Fax : 03 87 18 44 46
olivier.kuntz@abaque-consulting.fr

CAISSE D'EPARGNE
CEPAC

Opérations Structurées

Marseille, le 19 Juin 2018

Mathieu Fabbri
Abiodis Guyane
Président

Objet :

Mise en place des financements du projet ABIODIS Guyane.

Monsieur,

La Caisse d'Epargne CEPAC, en tant que coordinateur de la mise en place du crédit de construction de la société Abiodis Guyane, a le plaisir de vous confirmer avoir reçu la confirmation de l'accord de crédit ferme des différentes banques intervenant dans le financement, nommément l'Agence Française de Développement, la Caisse d'Epargne CEPAC et la BNP Paribas et ceci pour un montant maximal de 12.2 m EUR.

Ces accords demeurent à ce stade notamment conditionnés par la finalisation satisfaisante de la documentation de crédit dont nous sommes confiants dans la finalisation et la signature avant le 26 Juin 2018.

Je vous prie de trouver, Monsieur, mes salutations distinguées.

Amaury SCHOENAUER
Directeur
Financements Structurés

ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE - CONSEIL • AUDIT

ABIODIS GUYANE SAS

SAS au capital de 6 491 100 euros
Parc d'Activité Economique de Dégrad de Cannes
97354 REMIRE MONTJOLY

RCS CAYENNE 537 458 051

RAPPORT COMPLEMENTAIRE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

8, rue Graham Bell · 57070 METZ · Tél. 03 87 18 44 44 · Fax : 03 87 18 44 46
olivier-kuntz@abaque-consulting.fr

ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE - CONSEIL • AUDIT

ABIODIS GUYANE SAS

SAS au capital de 6 491 100 euros
Parc d'Activité Economique de Dégrad de Cannes
97354 REMIRE MONTJOLY

RCS CAYENNE 537 458 051

RAPPORT COMPLEMENTAIRE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de la société ABIODIS GUYANE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, émis le 6 juin 2018, dans lequel nous indiquions l'impossibilité de certifier les comptes annuels.

Cette impossibilité de certifier les comptes annuels résultait, en majeure partie, de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation et des conséquences que pouvait avoir cette incertitude liée à la continuité d'exploitation sur le traitement comptables des coûts de développement, le niveau de provisionnement des titres de participation et, d'une manière générale, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

Vous nous avez communiqué en date du 19 juin 2018 une lettre émise ce même jour par la Caisse d'Epargne – CEPAC, qui confirme, en qualité de coordinateur du pool bancaire, l'accord de crédit ferme qui vient ainsi assurer le bouclage du plan de financement de l'unité de biomasse bois portée par votre société. Nous joignons en annexe le courrier de confirmation des financements bancaires du projet ABIODIS GUYANE.

Dans ces conditions et sous réserve de signature définitive, les différentes incertitudes seraient ainsi levées. Seule la remarque initialement émise dans notre rapport du 6 juin 2018 se rapportant au traitement du litige prud'homal survenu postérieurement à la clôture des comptes est maintenue.

Metz, le 19 juin 2018

ABAQUE CONSULTING
Olivier KUNTZ

Commissaire aux comptes

8, rue Graham Bell · 57070 METZ · Tél. 03 87 18 44 44 · Fax : 03 87 18 44 46
olivier.kuntz@abaque-consulting.fr

CAISSE D'EPARGNE
CEPAC

Opérations Structurées

Marseille, le 19 Juin 2018

Mathieu Fabbri
Abiodis Guyane
Président

Objet :

Mise en place des financements du projet ABIODIS Guyane.

Monsieur,

La Caisse d'Epargne CEPAC, en tant que coordinateur de la mise en place du crédit de construction de la société Abiodis Guyane, a le plaisir de vous confirmer avoir reçu la confirmation de l'accord de crédit ferme des différentes banques intervenant dans le financement, nommément l'Agence Française de Développement, la Caisse d'Epargne CEPAC et la BNP Paribas et ceci pour un montant maximal de 12.2 m EUR.

Ces accords demeurent à ce stade notamment conditionnés par la finalisation satisfaisante de la documentation de crédit dont nous sommes confiants dans la finalisation et la signature avant le 26 Juin 2018.

Je vous prie de trouver, Monsieur, mes salutations distinguées.

Amaury SCHOENAUER
Directeur
Financements Structurés

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	50 000		50 000	50 000
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours	1 898 114		1 898 114	1 674 064
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	277 600	277 600		277 600
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**2 225 714**	**277 600**	**1 948 114**	**2 001 664**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	167 777		167 777	167 777
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	4 494 764	2 857 891	1 636 873	2 677 539
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	10 125		10 125	218 551
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	58		58	353
	TOTAL (III)	**4 672 725**	**2 857 891**	**1 814 834**	**3 064 221**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**6 898 439**	**3 135 491**	**3 762 948**	**5 065 885**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE CAYENNE
30 JUIL. 2018
GREFFE DU COMMERCE

Pour copie certifiée conforme

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 491 100	3 000 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	480	480
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(56 446)	(755)
	Résultat de l'exercice	**(3 364 645)**	**(55 691)**
	Subventions d'investissement	436 135	436 135
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**3 506 624**	**3 380 169**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	173 322	1 605 855
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 794	79 665
	Dettes fiscales et sociales	208	195
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**256 324**	**1 685 715**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**3 762 948**	**5 065 885**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(3 364 645,15)	(55 691,00)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	256 324	1 685 715
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Pour copie certifiée conforme

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				4 000
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				**4 000**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			253 597	64 859
	Impôts, taxes et versements assimilés			13	1 122
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**253 610**	**65 981**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(253 610)**	**(61 981)**

Pour copie certifiée conforme

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(253 610)**	**(61 981)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	60 264	36 653
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**60 264**	**36 653**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 135 491	
	Intérêts et charges assimilées (4)	35 809	30 363
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**3 171 300**	**30 363**
	RESULTAT FINANCIER	**(3 111 035)**	**6 290**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(3 364 645)**	**(55 691)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	**60 264**	**40 653**
	TOTAL DES CHARGES	**3 424 910**	**96 344**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(3 364 645)**	**(55 691)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	60 264	36 653
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	21 600	9 360

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 762 948** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **60 264** euros et un total **charges** de **3 424 910** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-3 364 645** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques

Notre société a été constituée en septembre 2011 afin de développer une unité de production d'électricité à partir de biomasse bois d'une puissance de 3,06 MW sur la commune de Saint-Georges en Guyane.

Notre société a obtenu le classement de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement le 28 décembre 2011 et le permis de construire le 17 février 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2013 a approuvé une augmentation de capital de 125.000 euros par émission au pair de 12.500 actions de 10 euros de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a institué deux catégories d'actions :
- Actions ordinaires de catégorie A ;
- Actions de préférence de catégorie B à dividende prioritaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a également approuvé une augmentation de capital de 14.600 actions nouvelles se décomposant en 2.100 actions de catégorie A

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

et 12.500 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 2.100 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 12.500 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 30 euros, soit une prime d'émission de 20 euros par action.

A l'issue de ces opérations, le capital social de notre société est composé de :
- 16.700 actions ordinaires de catégorie A ;
- 12.500 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2014 a également approuvé une augmentation de capital de 70.800 actions nouvelles se décomposant en 35.400 actions de catégorie A et 35.400 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 35.400 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 35.400 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 31.20 euros, soit une prime d'émission de 21.20 euros par action.

A l'issue de ces opérations, le capital social de notre société est composé de :
- 52.100 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Dans un même temps, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation 500.000 euros de la prime d'emission et par élévation du nominal de 10 euros à 15 euros par prélèvement sur la prime d'émission.

Au terme de ces opération, le capital s'élèvait donc à 2.000.000 euros.

Le 27 juin 2016, une augmentation de capital de 1.000.000 euros a été réalisée par émisison de 50.000 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 102.100 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Le 10 octobre 2017, une augmentation de capital de 3.491.000 euros a été réalisée par émisison de 174.555 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 276.655 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Le 23 juin 2013, notre société a acquis 300 actions de la société SCIERIE OYAPOCK. Notre société a participé à l'augmentation de capital de la société SCIERIE OYAPOCK le 16 novembre

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

2013 et a souscrit 14.000 actions de cette dernière, émises à la valeur nominale de 10 euros. Notre société détient désormais 14.300 actions de la société SCIERIE OYAPOCK sur les 15.000 actions composant son capital social.

Au cours de l'exercice, notre société a accordé des avances complémentaires en compte courant à la société SCIERIE OYAPOCK, passant ainsi de 1.567.451,96 euros à 3.057.106,76 euros.

Le 17 novembre 2013, notre société a participé à l'augmentation de capital de la société SEFEG et a souscrit 13.400 actions émises à la valeur nominale de 10 euros, soit 134.000 euros. Notre société détient 13.700 actions de la société SEFEG sur les 15.000 actions composant son capital social.

Au cours de l'exercice, notre société a accordé des avances comlémentaires en compte courant à la société SEFEG, passant ainsi de 1.110.086,82 euros à 1.437.657,73 euros.

Les avances consenties ont été rémunérées au taux maximum légal, soit 1,67 %.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les coûts de développement de l'usine de biomasse bois de Saint-Georges sont évalués à leur coût d'acquisition et comptabilisés en immobilisations en-cours, le projet présentant une sérieuse probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale à ce stade de son développement. Les coûts afférents seront amortis à compter de la mise en service de l'usine de biomasse. Les retards accumulés dans les obtentions des agréments fiscaux impliquent une restructuration du mode de financement du projet et engendrent des retards dans la poursuite et l'achèvement de l'unité de biomasse.

La Direction estime toutefois, à ce stade d'avancement du dossier, que la probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale demeure suffisante pour maintenir à l'actif les frais de développement.

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Notre société a acquis une parcelle de terrain d'une surface de 10 hectares au prix de 50.000 euros payée par conversion de l'obligation de réaliser avant le 31 décembre 2014, les travaux d'aménagement des voies d'accès au site, d'installation des équipements en assainissement et de réalisation des réseaux et des travaux de VRD. En l'absence d'évaluation du coût des travaux à réaliser dans le délai imparti, le coût du terrain a été comptabilisé pour sa valeur de 50.000 euros.

Au 31 décembre 2017, les travaux engagés et portés en immobilisation en cours s'élèvent à 1.898.113,70 euros.

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle des titres est inférieure à leur valeur brute. A ce titre, les éléments suivants sont notamment retenus :

- Critères objectifs : actif net, rentabilité, motifs d'appréciation sur lesquels reposait la transaction d'origine ;
- Critères prévisionnels : perspectives de rentabilité, de réalisation, conjoncture économique ;
- Critères subjectifs : utilité de la participation pour la société mère.

Les sociétés SEFEG et SCIERIE OYAPOCK sont en phase de début d'activité et enregistrent sur leur quatrième exercice d'exploitation des pertes significatives. Ces pertes sont la résultante d'une activité partielle dans l'attente de la pleine marche de la scie définitive sur SCIERIE OYAPOCK. La scie montée au cours de l'exercice 2016 s'avère être ien deça des attentes de production et nécessite un changement qui est en cours de réalisation.

En pleine capacité de la nouvelle scie, les volumes traités par SCIERIE OYAPOCK et donc les volumes achetés à SEFEG devraient permettrent d'atteindre l'équilibre financier puis la profitabilité conformément au businnes plan élaborés pour SEFEG. L'équilibre financier de SCIERIE OYAPOCK est quant à lui conditionné par la mise en service de l'unité de biomasse.

A ce stade, nous détenons une participation de 140.600 euros dans SCIERIE OYAPOCK et nous lui avons accordé une avance en compte courant de 3.057.107 euros et nous détenons une participation de 137.000 euros dans SEFEG et nous lui avons accordé une avance en compte courant de 1.437.658 euros.

Compte tenu les pertes enregistrées sur ces filiales, il a été décidé de constituer à la clôture de l'exercice une provision sur les titres à hauteur de 100 % et une provision sur les avances en comptes courants à hauteur des situations nettes négatives, à savoir une provision de 2.153.654 euros sur l'avance faite à SCIERIE OYAPOCK et une provision de 704.237 euros sur l'avance faite à SEFEG.

Créances et dettes

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements postérieures à la clôture - Risque prud'homal

Par saisine du 28 mars 2018, Monsieur BARD et Madame HETZEL, ont initié une procédure devant le Conseil des Prud'hommes de METZ en contestation du licenciement économique dont ils ont fait l'objet courant 2017.

Bien qu'employés par la société ARES ETUDES & CONSEILS, cette saisine a été faite à l'encontre conjointement des sociétés SAS ABIODIS GUYANE, SAS SCIERIE OYAPOCK et SAS SEFEG aumotif que ces structures seraient les co-employeurs de Monsieur BARD etMadame HETZEL.

Les demandes de Monsieur BARD et Madame HETZEL sont respectivement de 344 362 euros et 105 671 euros.

A ce stade de la procédure, nous avons mandaté un avocat spécialisé pour défendre nos intérêts dans cette affaire très contestable dans laquelle la Direction n'est pas à ce stade, capable d'estimer la probabilité de transformation du risque et sonmontant éventuel.

Le règlement ANC 2014-03, en ses différents articles sur la définition des passifs, dispose :

Art. 321-5
Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Art. 321-6
Un passif éventuel est :
- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

l'existence ne sera
confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie aumoins équivalente attendue de celui-ci.

Art. 322-1
À l'exception des cas prévus aux articles 322-4 et 322-13, un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie aumoins équivalente attendue de celui-ci.

Art. 322-4
Un passif n'est pas comptabilisé dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Art. 322-5
Un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan ; il est mentionné en annexe.

A la lumière de ces différents articles, la Direction a estimé qu'elle ne connaissait ni le montant des éventuelles indemnités ni même la probabilité de survenance d'une condamnation et considère donc être en présence d'un passif éventuel (art. 321-6) et non d'un passif. Dans ces conditions et en dérogation de l'article 322-1 sur l'obligation de comptabilisation des passifs, la Direction estime qu'il convient d'appliquer à l'arrêté des comptes 2017 l'exception prévue à l'article 322-5 stipulant qu'un passif éventuel n'est pas comptabilisé mais mentionné en annexe.

Principe de continuité d'exploitation

Malgré les lourdes pertes enregistrées par nos filiales, les sociétés SEFEG et SCIERIE OYAPOCK, au cours de l'exercice et des précédents exercices et des capitaux propres négatifs de ces dernières et du soutien que nous devons leur apporter, la perspective de l'ouverture de l'unité de biomasse laisse présager un développement conséquent de l'activité dans un futur proche. De surcroit, les actionnaires de la société ABIODIS GUYANE continuront à apporter leur soutien financier afin d'assurer la continuité d'exploitation dans les 12 mois à venir.

Pour acte certifié conforme

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	50 000					50 000
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	1 674 064		881 109		657 059	1 898 114
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 724 064**		**881 109**		**657 059**	**1 948 114**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	277 600					277 600
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**277 600**					**277 600**
	TOTAL	**2 001 664**		**881 109**		**657 059**	**2 225 714**

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation		277 600		277 600
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		2 857 891		2 857 891
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		**3 135 491**		**3 135 491**
	TOTAL GENERAL		**3 135 491**		**3 135 491**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises - financières		3 135 491		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros	31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	4 494 764	4 494 764	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	58	58	
TOTAL DES CREANCES	**4 494 823**	**4 494 823**	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	82 794	82 794		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	208	208		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	173 322	173 322		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**256 324**	**256 324**		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

		31/12/2017
Total des Charges à payer		**73 771**
Emprunts et dettes financières divers		**60 977**
INTERETS COMTES COURANTS COURU	*60 977*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**12 794**
FACT A RECEVOIR	*12 794*	

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		58	58
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			58

Pour copie certifiée conforme

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	3 000 000			3 491 100	6 491 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	480				480
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(755)	(55 691)			(56 446)
Résultat de l'exercice	(55 691)	55 691		(3 364 645)	(3 364 645)
Subventions d'investissement	436 135				436 135
Provisions réglementées					
TOTAL	**3 380 169**			**126 455**	**3 506 624**

Date de l'assemblée générale 30/06/2017
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 380 169
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 380 169
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 126 455

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2013 a approuvé une augmentation de capital de 125.000 euros par émission au pair de 12.500 actions de 10 euros de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a institué deux catégories d'actions : ordinaires de catégorie A et - de préférence de catégorie B à dividende prioritaire. Cette même assemblée a également approuvé une augmentation de capital de 14.600 actions nouvelles se décomposant en 2.100 actions de catégorie A et 12.500 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 2.100 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 12.500 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 30 euros, soit une prime d'émission de 20 euros par action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2014 a approuvé une augmentation de capital de 70.800 actions nouvelles se décomposant en 35.400 actions de catégorie A et 35.400 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 35.400 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 35.400 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 31.20 euros, soit une prime d'émission de 21.20 euros par action.

Dans un même temps, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation 500.000 euros de la prime d'emission et par élévation du nominal de 10 euros à 15 euros par prélèvement sur la prime d'émission.

Le 27 juin 2016, une augmentation de capital de 1.000.000 euros a été réalisée par émisison de 50 000 actions nouvelles de catégorie A.

Le 10 octobre 2017, une augmentation de capital de 3.491.100 euros a été réalisée par émisison de 174.555 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 276.655 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Au terme de ces opération, le capital s'élève donc à 6.491.100 euros.

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		150 000,00	20,0000	3 000 000,00
Emises pendant l'exercice		174 555,00	20,0000	3 491 100,00
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**324 555,00**	**20,0000**	**6 491 100,00**

Copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Litige prud'homal - voir note dans les "règles & méthodes comptables"			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros | 31/12/2017

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	150 000	(2 152 219)	95,30	140 600	
SEFEG	150 000	(650 277)	91,33	137 000	
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	3 057 107		828 779	(1 185 767)	
SEFEG	1 437 658		735 647	(706 841)	
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

Pour copie certifiée conforme

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			277 600
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			4 494 764
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			112 017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			60 264
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			3 135 491
Autres éléments			

Pour copie certifiée conforme

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	%	%	31/12/2017	31/12/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur ABAQUE CONSULTING	7 640	7 490	*88,53*	*88,48*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur ABAQUE CONSULTING	990	975	*11,47*	*11,52*				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**8 630**	**8 465**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**8 630**	**8 465**	*100,00*	*100,00*				

Pour copie certifiée conforme

ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE - CONSEIL • AUDIT

ABIODIS GUYANE SAS

SAS au capital de 6 491 100 euros
Parc d'Activité Economique de Dégrad de Cannes
97354 REMIRE MONTJOLY

RCS CAYENNE 537 458 051

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

8, rue Graham Bell · 57070 METZ · Tél. 03 87 18 44 44 · Fax : 03 87 18 44 46
olivier.kuntz@abaque-consulting.fr

ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE - CONSEIL • AUDIT

ABIODIS GUYANE SAS

SAS au capital de 6 491 100 euros
Parc d'Activité Economique de Dégrad de Cannes
97354 REMIRE MONTJOLY

RCS CAYENNE 537 458 051

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de la société ABIODIS GUYANE,

① IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société ABIODIS GUYANE. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

② FONDEMENT DE L'IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER

Comme le mentionne la note "**Immobilisations**" des "Règles et méthodes comptables" de l'annexe, l'intégralité des coûts de développement du projet d'unité de biomasse bois, soit 1 898 K€ sont inscrit à l'actif, en immobilisation en cours. Cette activation des frais engagés repose, selon l'analyse de la direction de la société ABIODUS GUYANE, sur un respect des critères tels qu'énoncés par l'article 212-3 du règlement ANC 2014-03, à savoir que le projet présente une sérieuse probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale. Cette réussite du projet était toutefois conditionnée notamment à l'obtention d'un agrément de l'Administration Fiscal afin de bénéficier du dispositif de défiscalisation. A la suite du dépôt d'un rescrit fiscal auprès de l'Administration, une réponse favorable a été obtenue le 30 août 2017.

A ce stade du projet, tous les éléments techniques semblent réunis et nous notons par ailleurs que votre appréciation des perspectives commerciales laisse présager d'une rentabilité commerciale qui

permet de respecter les critères d'activation au bilan des coûts de développement au regard des dispositions de l'article 212-3 du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Il reste toutefois une incertitude sur le plan de financement qui devrait trouver une issue favorable quelques jours après la tenue de votre assemblée. A ce stade, une incertitude demeure donc sur le financement du projet et aucun élément définitif d'appréciation ne mous permet de définir si les critères d'activation sont définitivement respectés et s'il est donc possible, ou non, de maintenir les frais engagés à hauteur de 1 898 K€ en immobilisation en cours.

Comme indiqué dans la note **"Titres de participation"** des "Règles et méthodes comptables" de l'annexe légale, votre société détient des participations dans les sociétés SCIERIE OYAPOCK et SEFEG pour respectivement 141 K€ et 137 K€ et vous avez accordé des avances en comptes courants auxdites sociétés pour respectivement 3 057 K€ et 1 438 K€.

Les sociétés SCIERIE OYAPOCK et SEFEG sont en phase de démarrage d'activité et enregistrent de lourdes pertes depuis plusieurs années, leur profitabilité étant entravée par les retards pris dans l'ouverture de l'unité de biomasse bois. Les trois activités sont en effet très étroitement liées et dépendantes les unes des autres.

Compte tenu des lourdes pertes enregistrées par vos filiales, les sociétés SCIERIE OYAPOCK et SEFEG, la Direction de votre société a décidé de constituer à la clôture de l'exercice une provision à hauteur de 100 % des titres et une provision sur les avances en comptes courants à hauteur des situations nettes négatives. En application d ce principe, les avances en compte courant au profit de la société SCIERIE OYAPOCK d'un montant de 3 057 K€ sont provisionnées à hauteur de 2 154 K€ et les avances en compte courant au profit de la société SEFEG d'un montant de 1 438 K€ sont provisionnées à hauteur de 704 K€.

Votre Direction a estimé qu'en dépit des pertes qui seront encore enregistrées sur 2018, la signature imminente du volet bancaire du plan de financement devrait permettre de très rapidement juguler les pertes et de générer le cash flow nécessaire au remboursement d'une partie des avances en comptes courants.

A ce stade, nous ne disposons donc pas d'information définitive sur la mise en place du volet bancaire du plan de financement et il nous est donc impossible d'apprécier si les provisions constituées sur les avances en comptes courants sont suffisantes.

Ainsi qu'il est exposé dans la note "**Evènements postérieurs à la clôture – Risque Prud'homal**" des "Règles et méthodes comptables" de l'annexe, la société a été avisée de la saisine du Conseil des Prud'hommes de METZ en date du 28 mars 2018 par deux salariés, pour contestation du licenciement économique dont ils ont fait l'objet courant 2017.

Bien qu'employés par la société ARES ETUDES & CONSEILS, cette saisine a été faite à l'encontre conjointement des sociétés SAS ABIODIS GUYANE, SAS SCIERIE OYAPOCK et SAS SEFEG au motif que ces structures seraient les co-employeurs de ces deux salariés.

Les demandes cumulées s'élèvent à 450 K€ et à ce stade de la procédure, la Direction a mandaté un avocat spécialisé pour défendre ses intérêts sans qu'il soit possible d'estimer la probabilité de transformation du risque et son montant éventuel.

Aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue de ces procès, mais un dénouement défavorable à la société pourrait avoir des conséquences très significatives sur les comptes annuels.

Comme indiqué dans la note "**Principe de continuité d'exploitation**" des "Règles et méthodes comptables" de l'annexe, vos filiales, les sociétés SCIERIE OYAPOCK et SEFEG ont enregistré de lourdes pertes depuis leurs créations et votre société assure le soutien financier de ces dernières. La poursuite du soutien financier par vos actionnaires et le démarrage du projet d'unité de biomasse seront de nature à assurer la continuité d'exploitation. La part bancaire du financement de ce projet est en cours de négociation et sa signature devrait intervenir très peu de temps après votre assemblée générale. A ce stade nous ne disposons donc d'aucun élément définitif d'appréciation nous permettant de prévoir l'issue définitive de l'unité de biomasse. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. En cas de dénouement défavorable, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

③ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

④ VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

⑤ RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Le comptes annuels ont été arrêtés par le président.

⑥ RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Metz, le 6 juin 2018

ABAQUE CONSULTING
Olivier KUNTZ



Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2017 Brut	31/12/2017 Amort. et Dépréc.	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	50 000		50 000	50 000
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours	1 898 114		1 898 114	1 674 064
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	277 600	277 600		277 600
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**2 225 714**	**277 600**	**1 948 114**	**2 001 664**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	167 777		167 777	167 777
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	4 494 764	2 857 891	1 636 873	2 677 539
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	10 125		10 125	218 551
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	58		58	353
	TOTAL (III)	**4 672 725**	**2 857 891**	**1 814 834**	**3 064 221**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**6 898 439**	**3 135 491**	**3 762 948**	**5 065 885**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 491 100	3 000 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	480	480
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(56 446)	(755)
	Résultat de l'exercice	**(3 364 645)**	**(55 691)**
	Subventions d'investissement	436 135	436 135
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**3 506 624**	**3 380 169**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	173 322	1 605 855
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 794	79 665
	Dettes fiscales et sociales	208	195
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**256 324**	**1 685 715**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**3 762 948**	**5 065 885**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(3 364 645,15)	(55 691,00)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	256 324	1 685 715
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				4 000
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				**4 000**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			253 597	64 859
	Impôts, taxes et versements assimilés			13	1 122
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**253 610**	**65 981**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(253 610)**	**(61 981)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(253 610)**	**(61 981)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	60 264	36 653
	Total des produits financiers	**60 264**	**36 653**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 135 491 35 809	30 363
	Total des charges financières	**3 171 300**	**30 363**
	RESULTAT FINANCIER	**(3 111 035)**	**6 290**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(3 364 645)**	**(55 691)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**60 264** **3 424 910**	**40 653** **96 344**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(3 364 645)**	**(55 691)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	60 264	36 653
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	21 600	9 360

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 762 948** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **60 264** euros et un total **charges** de **3 424 910** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-3 364 645** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques

Notre société a été constituée en septembre 2011 afin de développer une unité de production d'électricité à partir de biomasse bois d'une puissance de 3,06 MW sur la commune de Saint-Georges en Guyane.

Notre société a obtenu le classement de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement le 28 décembre 2011 et le permis de construire le 17 février 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2013 a approuvé une augmentation de capital de 125.000 euros par émission au pair de 12.500 actions de 10 euros de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a institué deux catégories d'actions :
- Actions ordinaires de catégorie A ;
- Actions de préférence de catégorie B à dividende prioritaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a également approuvé une augmentation de capital de 14.600 actions nouvelles se décomposant en 2.100 actions de catégorie A

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

et 12.500 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 2.100 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 12.500 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 30 euros, soit une prime d'émission de 20 euros par action.

A l'issue de ces opérations, le capital social de notre société est composé de :
- 16.700 actions ordinaires de catégorie A ;
- 12.500 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2014 a également approuvé une augmentation de capital de 70.800 actions nouvelles se décomposant en 35.400 actions de catégorie A et 35.400 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 35.400 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 35.400 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 31.20 euros, soit une prime d'émission de 21.20 euros par action.

A l'issue de ces opérations, le capital social de notre société est composé de :
- 52.100 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Dans un même temps, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation 500.000 euros de la prime d'emission et par élévation du nominal de 10 euros à 15 euros par prélèvement sur la prime d'émission.

Au terme de ces opération, le capital s'élèvait donc à 2.000.000 euros.

Le 27 juin 2016, une augmentation de capital de 1.000.000 euros a été réalisée par émisison de 50.000 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 102.100 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Le 10 octobre 2017, une augmentation de capital de 3.491.000 euros a été réalisée par émisison de 174.555 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 276.655 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Le 23 juin 2013, notre société a acquis 300 actions de la société SCIERIE OYAPOCK. Notre société a participé à l'augmentation de capital de la société SCIERIE OYAPOCK le 16 novembre

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

2013 et a souscrit 14.000 actions de cette dernière, émises à la valeur nominale de 10 euros. Notre société détient désormais 14.300 actions de la société SCIERIE OYAPOCK sur les 15.000 actions composant son capital social.

Au cours de l'exercice, notre société a accordé des avances complémentaires en compte courant à la société SCIERIE OYAPOCK, passant ainsi de 1.567.451,96 euros à 3.057.106,76 euros.

Le 17 novembre 2013, notre société a participé à l'augmentation de capital de la société SEFEG et a souscrit 13.400 actions émises à la valeur nominale de 10 euros, soit 134.000 euros. Notre société détient 13.700 actions de la société SEFEG sur les 15.000 actions composant son capital social.

Au cours de l'exercice, notre société a accordé des avances comlémentaires en compte courant à la société SEFEG, passant ainsi de 1.110.086,82 euros à 1.437.657,73 euros.

Les avances consenties ont été rémunérées au taux maximum légal, soit 1,67 %.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les coûts de développement de l'usine de biomasse bois de Saint-Georges sont évalués à leur coût d'acquisition et comptabilisés en immobilisations en-cours, le projet présentant une sérieuse probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale à ce stade de son développement. Les coûts afférents seront amortis à compter de la mise en service de l'usine de biomasse. Les retards accumulés dans les obtentions des agréments fiscaux impliquent une restructuration du mode de financement du projet et engendrent des retards dans la poursuite et l'achèvement de l'unité de biomasse.

La Direction estime toutefois, à ce stade d'avancement du dossier, que la probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale demeure suffisante pour maintenir à l'actif les frais de développement.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Notre société a acquis une parcelle de terrain d'une surface de 10 hectares au prix de 50.000 euros payée par conversion de l'obligation de réaliser avant le 31 décembre 2014, les travaux d'aménagement des voies d'accès au site, d'installation des équipements en assainissement et de réalisation des réseaux et des travaux de VRD. En l'absence d'évaluation du coût des travaux à réaliser dans le délai imparti, le coût du terrain a été comptabilisé pour sa valeur de 50.000 euros.

Au 31 décembre 2017, les travaux engagés et portés en immobilisation en cours s'élèvent à 1.898.113,70 euros.

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle des titres est inférieure à leur valeur brute. A ce titre, les éléments suivants sont notamment retenus :

- Critères objectifs : actif net, rentabilité, motifs d'appréciation sur lesquels reposait la transaction d'origine ;
- Critères prévisionnels : perspectives de rentabilité, de réalisation, conjoncture économique ;
- Critères subjectifs : utilité de la participation pour la société mère.

Les sociétés SEFEG et SCIERIE OYAPOCK sont en phase de début d'activité et enregistrent sur leur quatrième exercice d'exploitation des pertes significatives. Ces pertes sont la résultante d'une activité partielle dans l'attente de la pleine marche de la scie définitive sur SCIERIE OYAPOCK. La scie montée au cours de l'exercice 2016 s'avère être ien deça des attentes de production et nécessite un changement qui est en cours de réalisation.

En pleine capacité de la nouvelle scie, les volumes traités par SCIERIE OYAPOCK et donc les volumes achetés à SEFEG devraient permettrent d'atteindre l'équilibre financier puis la profitabilité conformément au businnes plan élaborés pour SEFEG. L'équilibre financier de SCIERIE OYAPOCK est quant à lui conditionné par la mise en service de l'unité de biomasse.

A ce stade, nous détenons une participation de 140.600 euros dans SCIERIE OYAPOCK et nous lui avons accordé une avance en compte courant de 3.057.107 euros et nous détenons une participation de 137.000 euros dans SEFEG et nous lui avons accordé une avance en compte courant de 1.437.658 euros.

Compte tenu les pertes enregistrées sur ces filiales, il a été décidé de constituer à la clôture de l'exercice une provision sur les titres à hauteur de 100 % et une provision sur les avances en comptes courants à hauteur des situations nettes négatives, à savoir une provision de 2.153.654 euros sur l'avance faite à SCIERIE OYAPOCK et une provision de 704.237 euros sur l'avance faite à SEFEG.

Créances et dettes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements postérieures à la clôture - Risque prud'homal

Par saisine du 28 mars 2018, Monsieur BARD et Madame HETZEL, ont initié une procédure devant le Conseil des Prud'hommes de METZ en contestation du licenciement économique dont ils ont fait l'objet courant 2017.

Bien qu'employés par la société ARES ETUDES & CONSEILS, cette saisine a été faite à l'encontre conjointement des sociétés SAS ABIODIS GUYANE, SAS SCIERIE OYAPOCK et SAS SEFEG aumotif que ces structures seraient les co-employeurs de Monsieur BARD etMadame HETZEL.

Les demandes de Monsieur BARD et Madame HETZEL sont respectivement de 344 362 euros et 105 671 euros.

A ce stade de la procédure, nous avons mandaté un avocat spécialisé pour défendre nos intérêts dans cette affaire très contestable dans laquelle la Direction n'est pas à ce stade, capable d'estimer la probabilité de transformation du risque et sonmontant éventuel.

Le règlement ANC 2014-03, en ses différents articles sur la définition des passifs, dispose :

Art. 321-5
Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Art. 321-6
Un passif éventuel est :
- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

l'existence ne sera
confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie aumoins équivalente attendue de celui-ci.

Art. 322-1
À l'exception des cas prévus aux articles 322-4 et 322-13, un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie aumoins équivalente attendue de celui-ci.

Art. 322-4
Un passif n'est pas comptabilisé dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Art. 322-5
Un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan ; il est mentionné en annexe.

A la lumière de ces différents articles, la Direction a estimé qu'elle ne connaissait ni le montant des éventuelles indemnités ni même la probabilité de survenance d'une condamnation et considère donc être en présence d'un passif éventuel (art. 321-6) et non d'un passif. Dans ces conditions et en dérogation de l'article 322-1 sur l'obligation de comptabilisation des passifs, la Direction estime qu'il convient d'appliquer à l'arrêté des comptes 2017 l'exception prévue à l'article 322-5 stipulant qu'un passif éventuel n'est pas comptabilisé mais mentionné en annexe.

Principe de continuité d'exploitation

Malgré les lourdes pertes enregistrées par nos filiales, les sociétés SEFEG et SCIERIE OYAPOCK, au cours de l'exercice et des précédents exercices et des capitaux propres négatifs de ces dernières et du soutien que nous devons leur apporter, la perspective de l'ouverture de l'unité de biomasse laisse présager un développement conséquent de l'activité dans un futur proche. De surcroit, les actionnaires de la société ABIODIS GUYANE continuront à apporter leur soutien financier afin d'assurer la continuité d'exploitation dans les 12 mois à venir.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	50 000					50 000
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	1 674 064		881 109		657 059	1 898 114
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 724 064		881 109		657 059	1 948 114
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	277 600					277 600
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	277 600					277 600
	TOTAL	2 001 664		881 109		657 059	2 225 714

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation		277 600		277 600
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		2 857 891		2 857 891
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		**3 135 491**		**3 135 491**
	TOTAL GENERAL		**3 135 491**		**3 135 491**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières		3 135 491		
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	4 494 764	4 494 764	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	58	58	
	TOTAL DES CREANCES	**4 494 823**	**4 494 823**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	82 794	82 794		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	208	208		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	173 322	173 322		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**256 324**	**256 324**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2017**

Total des Charges à payer		**73 771**
Emprunts et dettes financières divers		**60 977**
INTERETS COMTES COURANTS COURU	*60 977*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**12 794**
FACT A RECEVOIR	*12 794*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		58	58
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			58

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	3 000 000			3 491 100	6 491 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	480				480
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(755)	(55 691)			(56 446)
Résultat de l'exercice	(55 691)	55 691		(3 364 645)	(3 364 645)
Subventions d'investissement	436 135				436 135
Provisions réglementées					
TOTAL	**3 380 169**			**126 455**	**3 506 624**

Date de l'assemblée générale 30/06/2017
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 380 169
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 380 169
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 126 455

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2013 a approuvé une augmentation de capital de 125.000 euros par émission au pair de 12.500 actions de 10 euros de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a institué deux catégories d'actions : ordinaires de catégorie A et - de préférence de catégorie B à dividende prioritaire. Cette même assemblée a également approuvé une augmentation de capital de 14.600 actions nouvelles se décomposant en 2.100 actions de catégorie A et 12.500 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 2.100 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 12.500 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 30 euros, soit une prime d'émission de 20 euros par action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2014 a approuvé une augmentation de capital de 70.800 actions nouvelles se décomposant en 35.400 actions de catégorie A et 35.400 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 35.400 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 35.400 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 31.20 euros, soit une prime d'émission de 21.20 euros par action.

Dans un même temps, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation 500.000 euros de la prime d'emission et par élévation du nominal de 10 euros à 15 euros par prélèvement sur la prime d'émission.

Le 27 juin 2016, une augmentation de capital de 1.000.000 euros a été réalisée par émisison de 50 000 actions nouvelles de catégorie A.

Le 10 octobre 2017, une augmentation de capital de 3.491.100 euros a été réalisée par émisison de 174.555 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 276.655 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Au terme de ces opération, le capital s'élève donc à 6.491.100 euros.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		150 000,00	20,0000	3 000 000,00
Emises pendant l'exercice		174 555,00	20,0000	3 491 100,00
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**324 555,00**	**20,0000**	**6 491 100,00**

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Litige prud'homal - voir note dans les "règles & méthodes comptables"			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros — 31/12/2017

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	150 000	(2 152 219)	95,30	140 600	
SEFEG	150 000	(650 277)	91,33	137 000	
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	3 057 107		828 779	(1 185 767)	
SEFEG	1 437 658		735 647	(706 841)	
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			277 600
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			4 494 764
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			112 017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			60 264
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			3 135 491
Autres éléments			

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	%	%	31/12/2017	31/12/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur ABAQUE CONSULTING	7 640	7 490	*88,53*	*88,48*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur ABAQUE CONSULTING	990	975	*11,47*	*11,52*				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**8 630**	**8 465**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**8 630**	**8 465**	*100,00*	*100,00*				

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	31/12/2017 Brut	31/12/2017 Amort. et Dépréc.	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	50 000		50 000	50 000
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	1 898 114		1 898 114	1 674 064
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	277 600	277 600		277 600
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	**2 225 714**	**277 600**	**1 948 114**	**2 001 664**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes	167 777		167 777	167 777
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 494 764	2 857 891	1 636 873	2 677 539
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	10 125		10 125	218 551
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	58		58	353
TOTAL (III)	**4 672 725**	**2 857 891**	**1 814 834**	**3 064 221**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**6 898 439**	**3 135 491**	**3 762 948**	**5 065 885**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE CAYENNE
30 JUIL. 2018
GREFFE DE COMMERCE

Pour copie certifiée conforme

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 491 100	3 000 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	480	480
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(56 446)	(755)
	Résultat de l'exercice	**(3 364 645)**	**(55 691)**
	Subventions d'investissement	436 135	436 135
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**3 506 624**	**3 380 169**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	173 322	1 605 855
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 794	79 665
	Dettes fiscales et sociales	208	195
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**256 324**	**1 685 715**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**3 762 948**	**5 065 885**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(3 364 645,15)	(55 691,00)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	256 324	1 685 715
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Pour copie certifiée conforme

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				4 000
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				**4 000**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			253 597	64 859
	Impôts, taxes et versements assimilés			13	1 122
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**253 610**	**65 981**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(253 610)**	**(61 981)**

Pour copie certifiée conforme

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(253 610)**	**(61 981)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	60 264	36 653
	Total des produits financiers	**60 264**	**36 653**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 135 491 35 809	30 363
	Total des charges financières	**3 171 300**	**30 363**
	RESULTAT FINANCIER	**(3 111 035)**	**6 290**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(3 364 645)**	**(55 691)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**60 264** **3 424 910**	**40 653** **96 344**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(3 364 645)**	**(55 691)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	60 264	36 653
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	21 600	9 360

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 762 948** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **60 264** euros et un total **charges** de **3 424 910** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-3 364 645** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques

Notre société a été constituée en septembre 2011 afin de développer une unité de production d'électricité à partir de biomasse bois d'une puissance de 3,06 MW sur la commune de Saint-Georges en Guyane.

Notre société a obtenu le classement de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement le 28 décembre 2011 et le permis de construire le 17 février 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2013 a approuvé une augmentation de capital de 125.000 euros par émission au pair de 12.500 actions de 10 euros de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a institué deux catégories d'actions :
- Actions ordinaires de catégorie A ;
- Actions de préférence de catégorie B à dividende prioritaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a également approuvé une augmentation de capital de 14.600 actions nouvelles se décomposant en 2.100 actions de catégorie A

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

et 12.500 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 2.100 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 12.500 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 30 euros, soit une prime d'émission de 20 euros par action.

A l'issue de ces opérations, le capital social de notre société est composé de :
- 16.700 actions ordinaires de catégorie A ;
- 12.500 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2014 a également approuvé une augmentation de capital de 70.800 actions nouvelles se décomposant en 35.400 actions de catégorie A et 35.400 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 35.400 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 35.400 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 31.20 euros, soit une prime d'émission de 21.20 euros par action.

A l'issue de ces opérations, le capital social de notre société est composé de :
- 52.100 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Dans un même temps, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation 500.000 euros de la prime d'emission et par élévation du nominal de 10 euros à 15 euros par prélèvement sur la prime d'émission.

Au terme de ces opération, le capital s'élèvait donc à 2.000.000 euros.

Le 27 juin 2016, une augmentation de capital de 1.000.000 euros a été réalisée par émisison de 50.000 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 102.100 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Le 10 octobre 2017, une augmentation de capital de 3.491.000 euros a été réalisée par émisison de 174.555 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 276.655 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Le 23 juin 2013, notre société a acquis 300 actions de la société SCIERIE OYAPOCK. Notre société a participé à l'augmentation de capital de la société SCIERIE OYAPOCK le 16 novembre

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

2013 et a souscrit 14.000 actions de cette dernière, émises à la valeur nominale de 10 euros. Notre société détient désormais 14.300 actions de la société SCIERIE OYAPOCK sur les 15.000 actions composant son capital social.

Au cours de l'exercice, notre société a accordé des avances complémentaires en compte courant à la société SCIERIE OYAPOCK, passant ainsi de 1.567.451,96 euros à 3.057.106,76 euros.

Le 17 novembre 2013, notre société a participé à l'augmentation de capital de la société SEFEG et a souscrit 13.400 actions émises à la valeur nominale de 10 euros, soit 134.000 euros. Notre société détient 13.700 actions de la société SEFEG sur les 15.000 actions composant son capital social.

Au cours de l'exercice, notre société a accordé des avances comlémentaires en compte courant à la société SEFEG, passant ainsi de 1.110.086,82 euros à 1.437.657,73 euros.

Les avances consenties ont été rémunérées au taux maximum légal, soit 1,67 %.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les coûts de développement de l'usine de biomasse bois de Saint-Georges sont évalués à leur coût d'acquisition et comptabilisés en immobilisations en-cours, le projet présentant une sérieuse probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale à ce stade de son développement. Les coûts afférents seront amortis à compter de la mise en service de l'usine de biomasse. Les retards accumulés dans les obtentions des agréments fiscaux impliquent une restructuration du mode de financement du projet et engendrent des retards dans la poursuite et l'achèvement de l'unité de biomasse.

La Direction estime toutefois, à ce stade d'avancement du dossier, que la probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale demeure suffisante pour maintenir à l'actif les frais de développement.

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Notre société a acquis une parcelle de terrain d'une surface de 10 hectares au prix de 50.000 euros payée par conversion de l'obligation de réaliser avant le 31 décembre 2014, les travaux d'aménagement des voies d'accès au site, d'installation des équipements en assainissement et de réalisation des réseaux et des travaux de VRD. En l'absence d'évaluation du coût des travaux à réaliser dans le délai imparti, le coût du terrain a été comptabilisé pour sa valeur de 50.000 euros.

Au 31 décembre 2017, les travaux engagés et portés en immobilisation en cours s'élèvent à 1.898.113,70 euros.

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle des titres est inférieure à leur valeur brute. A ce titre, les éléments suivants sont notamment retenus :

- Critères objectifs : actif net, rentabilité, motifs d'appréciation sur lesquels reposait la transaction d'origine ;
- Critères prévisionnels : perspectives de rentabilité, de réalisation, conjoncture économique ;
- Critères subjectifs : utilité de la participation pour la société mère.

Les sociétés SEFEG et SCIERIE OYAPOCK sont en phase de début d'activité et enregistrent sur leur quatrième exercice d'exploitation des pertes significatives. Ces pertes sont la résultante d'une activité partielle dans l'attente de la pleine marche de la scie définitive sur SCIERIE OYAPOCK. La scie montée au cours de l'exercice 2016 s'avère être ien deça des attentes de production et nécessite un changement qui est en cours de réalisation.

En pleine capacité de la nouvelle scie, les volumes traités par SCIERIE OYAPOCK et donc les volumes achetés à SEFEG devraient permettrent d'atteindre l'équilibre financier puis la profitabilité conformément au businnes plan élaborés pour SEFEG. L'équilibre financier de SCIERIE OYAPOCK est quant à lui conditionné par la mise en service de l'unité de biomasse.

A ce stade, nous détenons une participation de 140.600 euros dans SCIERIE OYAPOCK et nous lui avons accordé une avance en compte courant de 3.057.107 euros et nous détenons une participation de 137.000 euros dans SEFEG et nous lui avons accordé une avance en compte courant de 1.437.658 euros.

Compte tenu les pertes enregistrées sur ces filiales, il a été décidé de constituer à la clôture de l'exercice une provision sur les titres à hauteur de 100 % et une provision sur les avances en comptes courants à hauteur des situations nettes négatives, à savoir une provision de 2.153.654 euros sur l'avance faite à SCIERIE OYAPOCK et une provision de 704.237 euros sur l'avance faite à SEFEG.

Créances et dettes

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements postérieures à la clôture - Risque prud'homal

Par saisine du 28 mars 2018, Monsieur BARD et Madame HETZEL, ont initié une procédure devant le Conseil des Prud'hommes de METZ en contestation du licenciement économique dont ils ont fait l'objet courant 2017.

Bien qu'employés par la société ARES ETUDES & CONSEILS, cette saisine a été faite à l'encontre conjointement des sociétés SAS ABIODIS GUYANE, SAS SCIERIE OYAPOCK et SAS SEFEG aumotif que ces structures seraient les co-employeurs de Monsieur BARD etMadame HETZEL.

Les demandes de Monsieur BARD et Madame HETZEL sont respectivement de 344 362 euros et 105 671 euros.

A ce stade de la procédure, nous avons mandaté un avocat spécialisé pour défendre nos intérêts dans cette affaire très contestable dans laquelle la Direction n'est pas à ce stade, capable d'estimer la probabilité de transformation du risque et sonmontant éventuel.

Le règlement ANC 2014-03, en ses différents articles sur la définition des passifs, dispose :

Art. 321-5
Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Art. 321-6
Un passif éventuel est :
- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

l'existence ne sera
confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie aumoins équivalente attendue de celui-ci.

Art. 322-1
À l'exception des cas prévus aux articles 322-4 et 322-13, un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie aumoins équivalente attendue de celui-ci.

Art. 322-4
Un passif n'est pas comptabilisé dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Art. 322-5
Un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan ; il est mentionné en annexe.

A la lumière de ces différents articles, la Direction a estimé qu'elle ne connaissait ni le montant des éventuelles indemnités ni même la probabilité de survenance d'une condamnation et considère donc être en présence d'un passif éventuel (art. 321-6) et non d'un passif. Dans ces conditions et en dérogation de l'article 322-1 sur l'obligation de comptabilisation des passifs, la Direction estime qu'il convient d'appliquer à l'arrêté des comptes 2017 l'exception prévue à l'article 322-5 stipulant qu'un passif éventuel n'est pas comptabilisé mais mentionné en annexe.

Principe de continuité d'exploitation

Malgré les lourdes pertes enregistrées par nos filiales, les sociétés SEFEG et SCIERIE OYAPOCK, au cours de l'exercice et des précédents exercices et des capitaux propres négatifs de ces dernières et du soutien que nous devons leur apporter, la perspective de l'ouverture de l'unité de biomasse laisse présager un développement conséquent de l'activité dans un futur proche. De surcroit, les actionnaires de la société ABIODIS GUYANE continuront à apporter leur soutien financier afin d'assurer la continuité d'exploitation dans les 12 mois à venir.

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	50 000					50 000
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	1 674 064		881 109		657 059	1 898 114
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 724 064		881 109		657 059	1 948 114
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	277 600					277 600
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	277 600					277 600
	TOTAL	2 001 664		881 109		657 059	2 225 714

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles		277 600		277 600
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation				
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		2 857 891		2 857 891
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		**3 135 491**		**3 135 491**
	TOTAL GENERAL		**3 135 491**		**3 135 491**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises - financières		3 135 491		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	4 494 764	4 494 764	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	58	58	
	TOTAL DES CREANCES	**4 494 823**	**4 494 823**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	82 794	82 794		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	208	208		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	173 322	173 322		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**256 324**	**256 324**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Total des Charges à payer		**73 771**
Emprunts et dettes financières divers		**60 977**
INTERETS COMTES COURANTS COURU	*60 977*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**12 794**
FACT A RECEVOIR	*12 794*	

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		58	58
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			58

Pour copie certifiée conforme

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	3 000 000			3 491 100	6 491 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	480				480
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(755)	(55 691)			(56 446)
Résultat de l'exercice	(55 691)	55 691		(3 364 645)	(3 364 645)
Subventions d'investissement	436 135				436 135
Provisions réglementées					
TOTAL	**3 380 169**			**126 455**	**3 506 624**

Date de l'assemblée générale 30/06/2017
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 380 169
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 380 169
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 126 455

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2013 a approuvé une augmentation de capital de 125.000 euros par émission au pair de 12.500 actions de 10 euros de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2013 a institué deux catégories d'actions : ordinaires de catégorie A et - de préférence de catégorie B à dividende prioritaire. Cette même assemblée a également approuvé une augmentation de capital de 14.600 actions nouvelles se décomposant en 2.100 actions de catégorie A et 12.500 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 2.100 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 12.500 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 30 euros, soit une prime d'émission de 20 euros par action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2014 a approuvé une augmentation de capital de 70.800 actions nouvelles se décomposant en 35.400 actions de catégorie A et 35.400 actions de catégories B, émises dans les conditions suivantes :
- 35.400 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair ;
- 35.400 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 euros, émises au prix de 31.20 euros, soit une prime d'émission de 21.20 euros par action.

Dans un même temps, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation 500.000 euros de la prime d'emission et par élévation du nominal de 10 euros à 15 euros par prélèvement sur la prime d'émission.

Le 27 juin 2016, une augmentation de capital de 1.000.000 euros a été réalisée par émisison de 50 000 actions nouvelles de catégorie A.

Le 10 octobre 2017, une augmentation de capital de 3.491.100 euros a été réalisée par émisison de 174.555 actions nouvelles de catégorie A.

A l'issue de cette opération, le capital social de notre société est composé de :
- 276.655 actions ordinaires de catégorie A ;
- 47.900 actions de préférence à dividende prioritaire de catégorie B.

Au terme de ces opération, le capital s'élève donc à 6.491.100 euros.

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		150 000,00	20,0000	3 000 000,00
Emises pendant l'exercice		174 555,00	20,0000	3 491 100,00
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**324 555,00**	**20,0000**	**6 491 100,00**

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Litige prud'homal - voir note dans les "règles & méthodes comptables"			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros | 31/12/2017

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	150 000	(2 152 219)	95,30	140 600	
SEFEG	150 000	(650 277)	91,33	137 000	
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	3 057 107		828 779	(1 185 767)	
SEFEG	1 437 658		735 647	(706 841)	
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

Pour copie certifiée conforme

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			277 600
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			4 494 764
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			112 017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			60 264
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			3 135 491
Autres éléments			

Pour copie certifiée conforme

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	%	%	31/12/2017	31/12/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur ABAQUE CONSULTING	7 640	7 490	*88,53*	*88,48*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur ABAQUE CONSULTING	990	975	*11,47*	*11,52*				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**8 630**	**8 465**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**8 630**	**8 465**	*100,00*	*100,00*				

Pour copie certifiée conforme